



ANGY INFOS

AVRIL 2017

LA VIDÉO-PROTECTION POUR LA SÉCURITÉ DES HABITANTS ET DE LEURS BIENS

DANS CE NUMÉRO :

ÉDITORIAL DU MAIRE	1
CONSEIL DU 23 JANVIER	2
CONSEIL DU 9 MARS ET BUDGET 2017	3 5
LES VŒUX DU MAIRE	6
ÉLECTION DE MISS PAYS DE THELLE	7
OPÉRATION TOUS AVEC LENNY	8 9
EXPOSITION SUR LES AMÉRINDIENS	10
RÉUNION PUBLIQUE SUR LE PLU	11
INFOS DIVERSES	12



MAIRIE PRATIQUE

4, place Henri-Barbusse
60250 ANGY
Tél. : 03.44.56.53.25
E-mail : contact@mairieangy.fr
Fax. : 03.44.56.86.20
► Service Jeunesse :
tél. 09.72.47.69.83
► Service Etat-civil, location de
salles : tél. 09.72.47.69.84
► Service administratif :
tél. 09.72.47.69.81
Site Internet : www.mairieangy.fr

Panneaux dérobés ou abimés, graffitis, début d'incendie sur un arbre place de l'Ecole, banc en pierre détruit à l'église ou déplacé devant l'école, fleurs coupées ou subtilisées, panneau Stop arraché et volé, colle dans les cadenas, grillage du stade découpé, etc. : que ce soit au lendemain de l'installation de la nouvelle équipe municipale en 2014 pour saboter son action ou à tout autre moment, que ce soit par une délinquance locale ciblée ou des vandales de passage, les vols et dégradations subis par des particuliers comme par la commune ne sont plus tolérables. Même si notre village est plutôt épargné en matière de cambriolages ou de vols de véhicules, il demeure des faits insupportables pour chacun. Aussi, nous avons estimé qu'il était temps de doter Angy d'un système capable d'assister les gendarmes dans leurs missions. Il n'est pas question d'une surveillance, ainsi que les détracteurs du principe - qui n'ont sûrement jamais été eux-mêmes victimes de ces délits - essaient

de le faire croire, mais d'un soutien qui poursuit deux objectifs : dissuader ceux qui seraient tentés de passer à l'acte, et procurer aux forces de l'ordre de précieuses indications sur les auteurs de ces exactions.

La mise en place du dispositif « Voisins vigilants » envisagée

Les caméras ne sont pas une nouveauté à Angy puisque quelques-unes avaient été disposées en 2000 autour de la mairie et de la salle multifonction. Ce sera d'ailleurs l'occasion de changer ces caméras dépassées relayant - pour celles qui fonctionnent encore - des images en noir et blanc d'une qualité médiocre et à l'intérêt limité. L'usage de ces images est strictement encadré par la loi. Si jusqu'à présent celles du site de la mairie étaient accessibles à tous au mépris de la réglementation, le nouveau dispositif sera enfermé dans une pièce et uniquement utilisable par les gendarmes quand le besoin s'en fera sentir. Financièrement, cette opération de 52 000 € sera largement subventionnée par l'Etat et le conseil



Marie-Chantal NOURY
Maire d'ANGY

départemental (50 %), ce qui a aussi pesé dans la décision d'y recourir en quelques points stratégiques du village. Et il va de soi que l'efficacité du procédé évitera à la commune des frais qui se chiffrent en milliers d'euros depuis trois ans, et assurera aux habitants une sécurité contribuant au bien vivre pour lequel nous travaillons au quotidien. Au terme du dernier conseil municipal du 9 mars, les élus m'ont d'ailleurs sollicitée pour envisager l'activation du dispositif Voisins vigilants sur notre territoire. Le major de la gendarmerie de Mouy interviendra donc prochainement afin de le présenter au conseil.



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JANVIER

Les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le lundi 23 janvier 2017, à 19 heures. M. Pascal Rouyère a été désigné secrétaire de séance.

. Installation d'un nouveau conseiller municipal. Mme le Maire, Marie-Chantal Noury, informe de la démission de M. Christophe Gaine à effet au 10 janvier 2017. Mme Sylvie Couturier, suivante sur la liste d'Union et de défense des intérêts communaux, refusant de siéger, c'est M. Manuel Boutigny qui intègre le conseil municipal à dater du 13 janvier 2017. Il siègera dans les commissions de son prédécesseur, Affaires scolaires, Patrimoine, Fêtes et cérémonies.

. Nouvelle grille de primes pour les agents. A l'unanimité (abstention de M. Manuel Boutigny), le conseil décide d'instaurer à compter du 1er avril 2017 la nouvelle grille de primes aux agents communaux (RIFSEEP).

. Location de la salle multifonction. A l'unanimité, le conseil autorise le remboursement d'acomptes versés pour la location de la salle multifonction au regard d'un cas de force majeure pour le demandeur que le maire justifiera auprès de Mme la Trésorière de Mouy.

. Projet d'installation de la vidéo-protection. A la majorité (votes contre de MM. Patrice Crépy et Manuel Boutigny, abstentions de Mmes Katia Hembert et Sandy Vessereau), le conseil approuve un projet d'installation de la vidéo-protection dans le village afin de prévenir les cambriolages, sécuriser les routes et les biens des habitants. Le coût de l'opération est estimé à 52 000 €. Mme le Maire sollicitera une subvention de 30 % auprès du conseil départemental, et une subvention de 20 % auprès du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD).

. Réfection de la rue du Maire et installation de ralentisseurs. A la majorité (votes contre de MM. Crépy et Boutigny), le conseil décide de réaliser la réfection de la voirie de la rue du Maire, et

de poser des coussins berlinois rues Aristide-Briand, de Clermont, Roger-Salengro, des Roses et Jean-Jaurès. Le montant total de ces travaux s'élève à 71 420,28 €. Mme le Maire est autorisée à solliciter une subvention à hauteur de 35 % auprès du conseil départemental.

. Demande de subvention. A la majorité (vote contre de M. Boutigny), le conseil autorise Mme le Maire à solliciter de l'Etat (DETR) pour l'installation de ralentisseurs une subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux qui s'élève à 18 300 €.

. Installation d'un interphone à l'école. A la majorité (vote contre de M. Boutigny), le conseil décide d'installer un interphone à l'école primaire de la commune pour la sécuriser suite aux différentes circulaires concernant le plan Vigipirate. Mme le Maire est autorisée à solliciter une subvention de 50 % sur une dépense de 1 839,69 € au titre de la réserve parlementaire du sénateur Jean-Pierre Bosino.

. Reprise des sanitaires de l'école. A l'unanimité, le conseil décide de programmer la refonte totale des sanitaires vétustes de l'école communale avec mise aux normes accès handicapés. Les élus valident la proposition de la commission Travaux de confier le chantier à l'entreprise A3T pour un coût de 11 010 €. Afin de le financer, Mme le Maire sollicitera une subvention à hauteur de 50 % au titre de la réserve parlementaire du député Edouard Courtial.

. Changement des fenêtres au rez-de-chaussée de l'école. A l'unanimité, le conseil décide de retenir l'entreprise Oise fermeture pour changer les fenêtres du rez-de-chaussée de l'école en raison de leur vétusté et pour faire des économies d'énergie. Mme le Maire est autorisée à solliciter sur le coût de 9 722 € une subvention de l'Etat (DETR) à hauteur de 40 %.

. Incorporation de biens sans maître.

A l'unanimité (abstention de M. Boutigny), le conseil confirme auprès de la préfecture l'incorporation de 10 biens sans maître dans le domaine privé communal.

. Biens sans maître à incorporer. A l'unanimité (abstention de M. Boutigny), le conseil autorise Mme le Maire à demander à la préfecture de pouvoir intégrer dans le domaine privé communal 24 parcelles réputées biens sans maître.

. Balayage mécanisé des rues. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à signer avec la société Sita le devis de 8 008,87 € pour 10 passages dans l'année de la balayeuse dans les rues de la commune.

. Voirie : adhésion à un groupement de commandes. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention pour adhérer au groupement de commandes mis en place par la communauté de communes du Pays de Thelle - Ruraloise pour la réalisation de travaux d'entretien courant de la voirie communale située sur le territoire de la communauté de communes.

. PLU : schéma de gestion des eaux pluviales. A la majorité (vote contre de M. Boutigny), le conseil décide de confier au cabinet Verdi la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) en cours. Pour financer cette opération évaluée à 14 542,50 €, une demande de subvention à hauteur de 80 % sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau.

. Urbanisme : compétence intercommunale. A l'unanimité (abstention de M. Boutigny), le conseil s'oppose à la prise de compétence Plan local d'urbanisme par la communauté de communes du Pays de Thelle - Ruraloise, et demande au conseil communautaire d'en prendre acte.

La séance est levée à 19 h 40.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 MARS

Les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le jeudi 9 mars 2017, à 19 heures. M. Guillaume Leguay a été désigné secrétaire de séance.

. Délibération du 27 novembre 2009 illégale. Mme le Maire, Marie-Chantal Noury, donne lecture d'un courrier de la Sous-préfète de Clermont du 1er mars 2017 concernant une décision d'opposition à la division d'une propriété en deux lots. Selon le représentant de l'Etat, il s'avère que la délibération du conseil municipal du 27 novembre 2009 instaurant le contrôle des divisions de parcelles dans la commune est illégale. En conséquence, Mme la Sous-préfète invite "dans un souci juridique" les élus à retirer cette décision d'opposition. Le conseil prend acte de la décision de Mme la Sous-préfète de retirer la délibération du 27 novembre 2009.

2016 S'ACHÈVE SUR UN EXCÉDENT DE 311 485 €

Premier adjoint chargé des finances, M. Alain Martin a donné des explications sur le compte administratif 2016.

Section de fonctionnement

Dépenses : les charges à caractère général (fluides, énergie, contrats de maintenance, prestations de service, communication, etc.) chutent de 15,3 % par rapport à 2015, les charges de personnel baissent de 4,8 %, et les autres charges de gestion courante (frais de scolarité, indemnités des élus, subventions) sont réduites de 10,3 %;

Recettes : les produits de services (dont la cantine et le périscolaire) augmentent de 54,7 %, les impôts et taxes progressent de 2,24 %, mais les dotations et participations régressent de 8,3 % (la dotation globale de fonctionnement de l'Etat est amputée de 16 598 €).

Section d'investissement

Dépenses : les programmes sont en baisse de 1,15 %;

Recettes : elles baissent de 45,3 % (vente de la maison communale de la rue de l'Eglise en 2015).



. Compte administratif 2016. A la majorité (votes contre de MM. Patrice Crépy et Manuel Boutigny), le compte administratif 2016 est adopté sous la présidence du 1er adjoint M. Alain Martin. Section de fonctionnement : 782 689,23 € en dépenses, 839 470,96 € en recettes, soit un excédent de 56 781,73 €, et avec le report de 2015 de 101 586,74 € un excédent total de 158 350,47 €. Section d'investissement : 248 783,91 € en dépenses, 34 863,10 € en recettes, soit un déficit de 213 920,81 €, et avec le report de 2015 de 367 056,08 € un excédent total de 153 135,27 €. Au total, un excédent global de 311 485,74 €.

. Compte de gestion 2016. A l'unanimité, le conseil approuve le compte de gestion de la Trésorière de Mouy en concordance avec le compte administratif 2016 de la commune.

. Affectation du résultat de 2016. A l'unanimité, le conseil affecte le résultat de l'exercice 2016 au budget primitif 2017 ainsi : 158 350,47 € en recettes de fonctionnement, 153 135,27 € en recettes d'investissement.

. Taux des trois taxes locales. A la majorité (votes contre de MM. Crépy, Boutigny et Jérôme Le Cleguerec, abstention de Mme Sandy Vessereau), le conseil augmente à nouveau de 2 % les taxes locales. La taxe d'habitation passe de 11,48 % à 11,71 %, le foncier bâti de 22,11 % à 22,55 %, et le foncier non bâti de 53,71 % à 54,78 %.

. Budget primitif 2017. A la majorité (votes contre de MM. Crépy, Boutigny et Le Cleguerec, abstention de Mme Vessereau), le conseil adopte le budget primitif 2017. Celui-ci s'équilibre à 937 015 € en section de fonctionnement, et 345 258 € en section d'investissement.

. Tarifs municipaux. A l'unanimité, le conseil décide de ne pas modifier les tarifs pour la location de la salle multifonction, pour la casse de la vaisselle, et pour le cimetière et le columbarium

Subventions aux associations. A la majorité (votes contre de MM. Boutigny et Le Cleguerec, abstentions de Mme Alexandra Bosquet et M. Crépy), le conseil adopte un total de 28 100 € pour 10 associations angloises et 10 associations extérieures.

.../...

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 MARS / SUITE

. **Projets d'investissement 2017.** A la majorité (vote contre de M. Boutigny, abstention de M. Crépy), le conseil adopte les projets d'investissement pour 2017 pour un total de 305 058 €.

. **Adhésion à l'Assistance départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO).** A l'unanimité (abstention de M. Boutigny), le conseil décide d'adhérer à l'ADTO à compter du 1er mars 2017. Pour cela, la commune va acquérir une action d'un montant de 50 €, s'acquitter de 25 € de frais d'enregistrement, et payer 1 € par habitant, soit 1 221 €. Rejoindre cette structure, qui intervient en soutien aux collectivités qui le souhaitent, permettra aussi à la commune de bénéficier de subventions.

ASSOCIATIONS ANGYLOISES	2017
Football club	1 700 €
A.J.L.A.	800 €
Détente et amitié	1 500 €
Comité des fêtes	17 000 €
Amicale des pêcheurs	700 €
Cercle des jeux de réflexion	500 €
Autre rivage	250 €
Association de tennis de table	700 €
La Flèche au vent	1 500 €
La vie qui chante (<i>en sommeil</i>)	0 €
Chasseurs (<i>pas de demande</i>)	0 €
Le Bouquet provincial 2018	1 700 €
ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	
U.N.C. fédération de l'Oise	160 €
U.M.R.A.C.	160 €
F.N.A.C.A.	160 €
Le Souvenir français	160 €
Amicale des sapeurs-pompiers	200 €
Croix-rouge française	150 €
Patrimoine culturel et historique	400 €
Collège Romain-Rolland	160 €
Sauveteurs de l'Oise	200 €
Sortie patriotique (UMRAC/Souvenir)	500 €
TOTAL	28 100 €

. **Intercommunalité : compétence assainissement.** A la majorité (votes contre de MM. Crépy et Boutigny), le conseil approuve la prise de compétence assainissement par la communauté de communes du Pays de Thelle - Ruraloise.

. **Intercommunalité : nouvelle dénomination.** A l'unanimité (abstention de M. Boutigny), le conseil accepte la modification des statuts de la communauté du Pays de Thelle qui s'appellera "communauté de communes Thelloise" à la suite de la fusion avec la communauté de communes de la Ruraloise.

. **Intercommunalité : transport à la demande.** A l'unanimité (abstention de M. Boutigny), le conseil décide d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Thelloise pour la compétence "transport à la demande" à la suite de la fusion avec la Ruraloise.

. **Classement de parcelles en voie communale.** A l'unanimité, le conseil accepte de classer en voie communale les parcelles A 352 (17 m²), A 355 (6 m²) et A 356 (26 m²). Elles avaient été acquises pour élargir la rue de Thury, mais n'ont jamais été classées dans le domaine public. De même, la parcelle Zb 158 (32 m²) qui avait été acquise pour élargir les rues Roger et de Thury n'avait jamais été classée dans le domaine public.

. **Assistance téléphonique annuelle.** A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à signer un contrat de maintenance pour un coût de 95 € concernant le logiciel Dela Intellection utilisé par le service Jeunesse.

. **Interdiction de branchement provisoire.** A l'unanimité (abstentions de MM. Crépy et Boutigny, et Mme Vessereau), le conseil refuse d'autoriser la Lyonnaise des eaux et ERDF à installer des compteurs provisoires sur les terrains classés en zone N et non constructibles, et demande le démontage de toutes les installa-

NOUVELLES ÉCONOMIES PRÉVUES EN 2017

Premier adjoint chargé des finances, M. Alain Martin a indiqué que de nouvelles économies seront réalisées en 2017 afin de contrebalancer la réduction des aides de l'Etat.

Section de fonctionnement

Dépenses : il est prévu de réduire les charges à caractère général de 7,3 % par rapport à 2016, comme les charges de personnel (- 6,4 %), les subventions et participations (- 9,2 %), mais il est constitué une réserve de 50 000 € pour dépenses imprévues;

Recettes : la fiscalité est augmentée de 2 % pour compenser l'aide réduite de l'Etat qui va encore baisser la dotation globale de fonctionnement de 14,7 %.

Section d'investissement

Dépenses : les programmes sont limités de 9,7 %, mais des projets engagés les années précédentes se poursuivent, comme l'accessibilité, l'éclairage public, le Plan local d'urbanisme, les décorations lumineuses;

Recettes : les travaux ne seront engagés qu'en fonction de l'obtention des subventions correspondantes.

tions faites sans autorisation. Cette décision fait suite à l'installation de plusieurs compteurs provisoires sans l'autorisation de la commune.

. **Nouvelles modalités de délivrance des cartes d'identité.** A l'unanimité, le conseil refuse le déplacement de la gestion des cartes d'identité qui ne sera plus assurée par la commune à compter du 1er mars 2017. En conséquence, le conseil prend acte des nouveaux horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 10 heures à 12 heures, le lundi, mercredi et vendredi de 15 heures à 18 heures.

. **Suppression de deux postes.** A l'unanimité, le conseil prend acte de l'accord de la commission technique paritaire pour valider la délibération du 24

.../...

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 MARS / SUITE

novembre 2016 sur la suppression au 2 février 2017 d'un poste d'adjoint administratif à temps plein, et d'un poste d'adjoint technique 2e classe à temps non complet (20 heures).

. **Nouvelle réglementation applicable au Plan local d'urbanisme (PLU).** A l'unanimité (abstentions de MM. Crépy, Boutigny et Le Cleguerec), le conseil décide d'appliquer les nouvelles dispositions réglementaires du code de l'urbanisme dans le cadre de l'élaboration en cours du Plan local d'urbanisme.

. **Disparition de la ZAD "Les marais d'Angy".** A l'unanimité, le conseil prend acte que la procédure liée à la zone d'aménagement différé "Les ma-

rais d'Angy" prescrite par une délibération du conseil municipal le 22 janvier 1999 avec une durée d'exercice du droit de préemption par la mairie de 14 ans n'est plus applicable depuis le 21 mai 2013.

. **Nouvelles catégories d'agents municipaux.** A l'unanimité (abstention de M. Boutigny), le conseil adopte le tableau des effectifs revu après la création de trois classes (C1, C2 et C3) dans la catégorie C des fonctionnaires.

. **Reprise de concessions abandonnées.** A l'unanimité (abstention de M. Boutigny), le conseil autorise Mme le Maire effectuer les démarches et à signer les documents rela-

tifs à la reprise au cimetière de 4 concessions : l'une abandonnée par la famille en 1984, les autres non renouvelées depuis 1961, 1958 et 1950.

. **Indemnités des élus municipaux.** A l'unanimité (abstention de M. Boutigny), le conseil décide de modifier la délibération du 3 avril 2014 relative aux indemnités de fonctions des élus municipaux en raison de la revalorisation de l'indice de référence. Il est rappelé que Mme le Maire souhaite ne percevoir que 40 % de cet indice, ce qui représente une économie d'environ 7 000 € par an pour la commune, et que la part de chacun des deux adjoints est fixée à 16,50 %.

La séance est levée à 20 h 40.

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2017	RESTE Á RÉALISER 2016	MONTANT 2017 (hors subventions)
Logiciel sauvegarde informatique en mairie	3 104 €	3 000 €
Plan local d'urbanisme (PLU) 2e partie	16 252 €	11 342 €
PLU frais d'insertion	3 058 €	0
Illuminations de Noël dernière tranche	0	6 000 €
Refonte de l'éclairage public 2e tranche	25 126 €	0
Construction de bâtiments communaux	24 000 €	- 24 000 €
Création d'un local pour les archives	13 241 €	0
Travaux au terrain de sports	4 957 €	12 000 €
Création d'un City stade	31 000 €	- 31 000 €
Aménagement des étangs	0	9 000 €
Matériel et jeux pour l'école primaire	0	3 500 €
Matériel pour la mairie et le service Jeunesse	0	1 500 €
Matériel pour la cantine (chaises, laveuse)	0	2 500 €
Matériel et outillage pour les agents techniques	0	2 000 €
Cadre de vie (dont création jardin pédagogique)	0	14 000 €
Installation de la vidéo-protection	0	62 400 €
Pose de ralentisseurs (coussins berlinois)	0	85 000 €
Interphone à l'école primaire	0	2 200 €
Reprise des sanitaires à l'école primaire	0	13 212 €
Changement des fenêtres à l'école primaire	0	11 666 €
Travaux au cimetière	1 500 €	- 1 500 €
TOTAL	65 738 €	239 320 €

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Moment important dans la vie communale auquel tous les habitants sont conviés, la présentation des vœux du maire d'Angy s'est déroulée jeudi 26 janvier, dans la salle multifonction. Devant près de 130 personnes, Olivier Paccaud, vice-président du conseil départemental, des élus dont Michèle Brichez, maire d'Hondainville, et Patrick Vonthron, maire de Saint-Félix, les représentants de la brigade de gendarmerie et du centre de secours de Mouy, des responsables d'associations locales et patriotiques, Marie-Chantal Noury a d'abord indiqué que *« malgré la baisse des aides de l'Etat, nous sommes parvenus au fil de l'année à réaliser les dossiers que nous avions projetés »*. Elle a remercié tous les partenaires financiers et est revenue sur l'ouverture en septembre 2016 d'une 5^e classe. *« La création d'une classe est un événement pour une petite commune comme la nôtre. Certes, c'est synonyme de dépenses supplémentaires, mais c'est la traduction de l'attractivité nouvelle d'Angy qui se manifeste ces derniers temps par l'arrivée forte de nouvelles familles. »*

Un développement d'Angy raisonné

« Le second point très important pour notre village est l'élaboration du PLU, le Plan local d'urbanisme, a-t-elle enchaîné. Ce dossier très complexe nous engage sur 20 ans avec comme seul guide l'intérêt général. Notre objectif : préserver le caractère rural d'Angy. Seules les "dents creuses" pourront, selon certains critères, devenir constructibles. Donc, pas de HLM, pas de lotissements, mais un développement cohérent et raisonné d'Angy. »



Marie-Chantal Noury a remercié pour leur investissement les agents communaux, les élus et ceux qui font vivre les associations. *« Etre maire est une tâche extraordinaire mais lourde. La mission de service public invite à contenter chacun, le plus vite possible. Or le temps de l'administration n'est pas celui du citoyen, et c'est frustrant pour l' élu. La fonction, pour ceux qui la vivent pleinement, capte toute l'énergie, mais comble de force, d'enthousiasme et de détermination. C'est ce que j'entends partager avec les membres de mon équipe majoritaire dont je suis fière. Ils sont créatifs, réactifs, fidèles et je sais pouvoir compter sur eux. »*

Aider artisans et auto-entrepreneurs

Déplorant la fermeture de l'usine Prysmian, le maire a annoncé un dossier en préparation. *« De plus en plus d'artisans et de jeunes entrepreneurs s'installent à Angy. Pour les aider à se faire connaître, je propose qu'une journée leur soit dédiée. »* Marie-Chantal Noury a évoqué la fusion Pays de Thelle/Ruraloise, puis les grands projets de 2017, suite du programme d'accessibilité et de la réfection de l'éclairage public, bouclage du PLU. *« Nous allons créer un jardin pédagogique pour les enfants avec jeux et bancs afin que chacun s'y ressourse au calme. »* Elle a cité la dernière tranche d'illuminations de Noël, et à l'école primaire l'instal-

lation d'un interphone vidéo, le remplacement des fenêtres au rez-de-chaussée et la refonte des vieux sanitaires. *« Nous ferons de la rue du Maire une vraie voie. Nous installerons des coussins berlinois afin de faire ralentir les conducteurs inconscients, et nous profiterons du programme de vidéo-protection bien subventionné par le département et l'Etat pour nous équiper en caméras afin de dissuader les délinquants et prévenir les actes de vandalisme que nous avons subis récemment. »*

A son tour, Olivier Paccaud a confirmé qu'« un élu est là pour servir et non se servir, et au regard de la liste des projets que vous avez réalisés, elle traduit une action active et efficace pour les Angylois ». Il a cité Clemenceau qui trouvait que *« l' élu est un docteur de la société »*. Il a émis le vœu « que le vivre ensemble ne soit pas qu'un slogan » et a décliné les actions du département, notant que *« Marie-Chantal Noury a été l'un des tout premiers maires à adhérer au Pass permis, l'aide financière pour les jeunes, avec une dizaine de dossiers sur Angy »*. Il a conclu en souhaitant que *« le soleil brille pour tous, et pas seulement dans le ciel »*.

Marie-Chantal Noury a remercié EVLS production pour la décoration, la sonorisation et l'éclairage, et a signalé que le buffet était l'œuvre d'un jeune auto-entrepreneur d'Angy, Grégory Simon, qui vient de créer SOS Cuisine.



EVA ENCINAS MISS PAYS DE THELLE 2017

Dans un état d'esprit bon enfant, la communauté de communes du Pays-de-Thelle - Ruraloise a procédé à l'élection de sa Miss 2017 samedi 21 janvier salle multi-



fonction. Pour cette première à Angy, Guillaume Vilhem, président des régions Picardie et Nord - Pas-de-Calais pour Miss Élégance France, s'est réjoui de la présence de 350 spectateurs. Il a présenté les sept prétendantes : Alicia Lopes, 18 ans (Chambly), Eva Encinas, 25 ans (Foulanges), Julie Morel, 18 ans (Valdampierre), Florine Maille, 19 ans (Mesnil-en-Thelle), Laurine Sicard, 18 ans (Belle-Eglise), Mégane Martin, 19 ans (Chambly) et Angeline Berva, 22 ans (Neuilly-en-Thelle).

Il a salué le jury composé de Marie-Chantal Noury, maire d'Angy, Alain Martin, 1er adjoint, Séverine Deloor 1ère dauphine Miss Pays de Thelle 2015, Maxie Topart Miss Élégance Picardie 2016, et Marion Charpentier Miss Pays de Thelle 2015.

Les candidates se sont présentées au micro, avant de défiler dans leur tenue de soirée, en tenue de styliste, en maillot de bains et en robe de mariée. Entre-temps, plusieurs reines de beauté sont montées sur scène dire quelques mots. Tandis que le vote du public était dépouillé, quatre anciennes Miss ont assuré un show : Marion Charpentier, Séverine Deloor, Deborah Aubert Miss Élégance Pays de Thelle 2016, et Sophie Rimbart dauphine Miss Élégance Pays de Thelle 2016.

Et vers 23 h 15, le verdict est tombé. C'est Eva Encinas qui a été élue Miss Pays de Thelle - Ruraloise 2017. Mégane Martin est 1ère dauphine, Alicia Lopes 2^e dauphine, et Florine Maille Prix du Jury. Si Eva est directement qualifiée pour concourir lors de Miss Élégance Picardie 2017, ses trois camarades se retrouveront en fin d'année pour briguer le titre de Miss Élégance Oise. Et cette soirée aura à nouveau lieu salle multifonction à Angy le 25 novembre !



LES ARCHERS CÉLÈBRENT SAINT SÉBASTIEN

Température glaciale mais ambiance chaleureuse dimanche 22 janvier, jour de la Saint-Sébastien, la fête du patron des archers. Une vingtaine de membres de la 2^e Compagnie d'arc d'Angy, La Flèche au vent, se sont regroupés au jeu



d'arc pour entamer une parade vers l'église de Mouy derrière les drapeaux, la statue de Saint Sébastien et la traditionnelle brioche. C'est l'abbé Jean-Michel Cordeiro qui a officié, bénissant la statue puis la brioche rapidement découpée afin d'être proposée aux paroissiens à leur sortie de l'édifice religieux.

Les archers ont regagné la salle Emilienne-Denant où a eu lieu le repas de reprise d'activité, en présence de Guy Faizelot, président de la Famille des chevaliers des rondes de Picardie, et Cyril Noury, capitaine de La Flèche au vent. Après ce déjeuner préparé par Grégory Simon de SOS Cuisine, tous les participants ont pris la direction du jeu d'arc. Les aspirants chevaliers ont conduit le déroulement du tir de la Saint-Sébastien au terme duquel Pierre Vergin, chez les adultes, et Margaux Bourcier, chez les jeunes, ont été récompensés pour leur précision.

3 600 € RECUEILLIS POUR OPÉRER LENNY

Durant deux après-midis, samedi 25 et dimanche 26 février 2017, Angy a vibré pour venir en aide aux parents de Lenny, un enfant de Bury de 9 ans en fauteuil roulant depuis sa naissance, afin de recueillir des dons pour financer une opération programmée mi-mars en Allemagne. Venue solliciter la salle multifonction pour l'association « Un espoir en marche », Emilie, la maman de Lenny, a aussitôt reçu le soutien de la municipalité, puis celui du service Jeunesse, du comité des fêtes et de bénévoles. Ils ont remué ciel et terre pour constituer un véritable programme de réjouissances. A l'ouverture des festi-



de son âge. Nul ne peut rester insensible face à la détresse d'un enfant que la nature a, pour l'instant, privé de l'usage de ses jambes. Depuis des années, Lenny enchaîne interventions chirurgicales, exercices, protocoles, examens, allant de progrès infimes en espoirs déçus. Son courage et la volonté de ses parents forcent notre respect et notre admiration. Pour eux, nous nous devons de faire le maximum ». Emmenées par Evelyne Bermont, les jeunes filles élues des Lys des Vallées de la Licorne fleurie de Beauvais ont ouvert le bal dans leurs somptueuses robes. Elles ont fait de Lenny un Mousquetaire du Roy avant d'exécuter des danses de la Renaissance suivies d'une initiation

hal, a fait de Lenny son chérif. Près de la buvette tenue par le comité des fêtes et alimentée en gâteaux par l'Angylois Grégory de SOS Cuisine, Denis Coppin a réalisé des sculptures de ballons. Puis Stéphane est monté sur scène pour enchanter la salle par sa voix puissante et mélodieuse avec une douzaine de chansons de varié-

té française et internationale. Le moment était venu pour Anny de proposer une séance de djembé. Les enfants ont suivi ses conseils afin de réaliser des séquences de percussions en groupe. Pour rester dans le rythme, Matu, professeur de zumba à Bury, a fait transpirer deux heures durant une centaine de sportifs. A la pause, Pauline Dubédat, Belle de Picardie 2016, a gratifié le public de son sourire, et de nombreuses photos ont été prises avec elle.



vités samedi 25, Marie-Chantal Noury, maire d'Angy, a cité tous ceux qui se sont investis pour susciter les dons du public, artistes, entreprises, particuliers. Devant Olivier Paccaud, vice-président du conseil départemental, et Jean-Luc Malbranc, adjoint au maire de Mouy, elle s'est réjouie de cet élan de solidarité qui s'est levé « pour que le quotidien de Lenny s'approche le plus possible de celui de tout enfant



avec le public. Ours noir une semaine plus tôt lors de l'exposition amérindienne, Franck Mani, costumé en mars-



A LA RENCONTRE DES ÉCOLIERS



Avant le week-end qui lui était consacré, Lenny a été reçu par 70 écoliers des TAP dans la salle multifonction jeudi 9 février. Objectif : expliquer son handicap. Avec Emilie, sa maman, il a indiqué pourquoi il ne marchait pas encore. Et les questions n'ont pas manqué : « Est-ce que tu peux jouer au foot ? », « Pourquoi es-tu souvent penché ? », « Qu'est-ce que c'est un déambulateur ? » Les animateurs du service Jeunesse avaient préparé quatre ateliers auxquels Lenny a pu participer. Il a ainsi confectionné des maracas, a été initié au maniement des castagnettes, a effectué un circuit entre des plots pour marquer dans un but de handball sous les applaudissements, et a fini par un petit parcours avec un ballon de basket.

3 600 € RECUEILLIS POUR OPÉRER LENNY/SUITE



C'était l'heure du dîner, et chacun a pu profiter de la tartiflette de Grégory ou de la viande grillée du charcutier de Catenoy Jean-Marie Dubédat qui avait négocié l'octroi par le grossiste alimentaire Métro de 8 kg de produits. Rendant hommage depuis des années à l'un des plus grands poètes de la chanson française, les Gareauxcopainsdabord ont repris en début de soirée le répertoire de Georges Brassens. Enfin, Isabelle et sa troupe ont délivré un



spectacle musical sur le principe de « La France a un incroyable talent », avec des chanteurs et jongleurs de qualité et des interventions plus fantaisistes qui ont déclenché l'hilarité de l'assistance jusqu'à près de minuit. David, le papa de Lenny, s'est même retrouvé emporté dans un tango endiablé ! Dimanche 26, ce sont Anne Fumery, conseillère départementale, et Stéphane Chaimovitch, conseiller municipal de Noailles, qui sont venus soutenir l'opération. L'artiste-clown Tonton Zen a présenté son spectacle en sollicitant l'aide des enfants (et des parents !), dont Lenny devenu magicien. Une heure plus tard, place était faite à la douzaine de jeux picards exposés par M. Nicolas. Tandis que les cartes 3D de Madeleine Pierra trouvaient preneurs, des stands recevaient les enfants, maquillage, bracelets, pêche aux canards, etc. Au nom

du Cercle des jeux de réflexion d'Angy, Damien a remis aux parents de Lenny un chèque de 100 € groupant les inscriptions des deux derniers tournois du club. Puis, dans son costume amérindien, Ours noir a entrepris autour de Lenny une danse traditionnelle destinée à guérir les malades et lui a remis une plume purifiée selon les rites. Au sous-sol, dans la salle des sports, la Flèche au vent, 2^e compagnie d'arc d'Angy, a animé une initiation au tir à l'arc attirant plus de quarante personnes. Avec son papa, Lenny en a profité et a même participé à un tir aux ordres avec les archers. Au terme de la séance, le héros du week-end a reçu l'écusson de la compagnie, une flèche, une cartouche signée par tous les participants à l'initiation de l'après-midi, et l'accès au jeu d'arc quand il le souhaite, celui d'Angy étant l'un des rares en France à pouvoir recevoir des archers en fauteuil roulant. Cyril Noury, capitaine de la compagnie, a offert à Lenny et son papa le contenu du tronc, cette boîte dans laquelle les archers qui ont pris un peu de liberté avec la tradition doivent glisser une pièce, et qui avait aussi été alimentée par les

participants à l'initiation. Pendant le week-end, toutes ces animations ont été détaillées au micro par Cyril, et la société Octav'Events de Saint-Leu d'Esserent a assuré la sonorisation et l'éclairage. Avant de remettre l'urne des dons aux parents de Lenny, Marie-Chantal Noury a remercié la Sacem « dont les responsables ont été sensibles à mon plaidoyer et qui nous ont fait grâce exceptionnellement des droits qui auraient normalement dû être perçus ». Enfin, lors du Mardi-gras mardi 28 février, Grégory de SOS Cuisine a remis à



la maman de Lenny la recette de la buvette-restauration des deux jours, soit 710 €. Ainsi, avec les dons qui ont été versés directement à la famille, autour de ce week-end de mobilisation à Angy ce sont 3 600 € qui ont été collectés pour concourir au financement de l'intervention chirurgicale. Celle-ci s'est bien déroulée, et Lenny a pu regagner son foyer en attendant les effets de l'opération.

Vous pouvez encore aider l'association « Un espoir en marche », 134, rue Henri-Barbusse 60250 Bury. E-mail : unespoirenmarche@gmail.com. Facebook : unespoirenmarche.



LES AMÉRINDIENS ET LEURS SECRETS

Sur une proposition de Franck Mani, passionné depuis sa plus tendre enfance par la civilisation amérindienne, une exposition sur ce peuple d'Outre-Atlantique a investi la salle multifonction samedi 18 et dimanche 19 février. C'est Franck, rebaptisé Ours noir, qui s'est chargé de présenter toute une série d'objets en lien avec le thème. Sanglé dans son costume traditionnel, il a accueilli à l'heure de l'inauguration Marie-Chantal Noury, maire d'Angy, et Pauline Dubédat, Belle de Picardie 2016,



cependant qu'Olivier Paccaud, vice-président du conseil départemental, lui rendait visite le lendemain.

« Cette exposition dépaysante est



l'œuvre d'un seul homme, Franck Mani, dont la modestie n'a d'égal que sa passion pour les Amérindiens, a indiqué Marie-Chantal Noury. Pour le plaisir et l'étonnement des visiteurs, il a regroupé de quoi mieux appréhender cette culture : statues en bois, livres, instruments de musique, armes, bijoux, costumes et bien sûr coiffes, avec des projections sur les danses et la vie quotidienne. » Et le maire de féliciter



aussi les écoliers des TAP, et leurs animateurs, qui ont apporté leur contribution à la manifestation avec des créations remarquables.



« Je remercie mes deux marraines, Marie-Chantal et Pauline, ainsi que l'équipe municipale et le comité des fêtes qui m'ont soutenu, a répondu Franck Mani. C'est un événement pour moi, car Angy est la première commune à accepter de présenter cette exposition. »

Durant le week-end, avec Ours noir pour guide dans la salle où trônait un véritable tipi, plusieurs dizaines de personnes ont découvert le quotidien et les secrets d'un peuple méconnu.

LA PINATA S'INVITE AU MARDI-GRAS

Organisé par le comité des fêtes d'Angy et le service Jeunesse, le traditionnel Mardi-gras a regroupé près de cent vingt personnes près des services techniques mardi 28 février. Le "Cra-Cra" avait été préparé avec un petit bûcher au pied duquel le feu a été mis vers 18 h 30. Puis tous les participants sont remontés dans la salle multifonction afin de partager bois-

sons, gâteaux et crêpes. Auparavant, les garçons d'un côté, les filles de l'autre ont découvert la pinata. Cette tradition mexicaine propose aux enfants de frapper à l'aide d'un bâton sur un buste en papier mâché le quel, à force recevoir des coups bien ajustés, laisse échapper des friandises. Une attraction nouvelle qui a ravi les enfants et amusé les parents.



CONCERTATION AUTOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Après celle d'octobre dernier, une deuxième réunion publique s'est déroulée le vendredi 10 mars afin d'informer les habitants sur le PLU, le Plan local d'urbanisme en cours d'élaboration. Une quarantaine de personnes se sont déplacées salle multifonction. En présence d'une demi-douzaine d'élus dont le maire Marie-Chantal Noury, elles ont écouté les explications de Sandra Denizart, chef de projet du cabinet Verdi qui accompagne le conseil municipal dans la préparation de ce document qui remplacera l'ancien POS (Plan d'occupation des sols) devenu obsolète.

La technicienne a rappelé le cheminement de la procédure, lancée en mars

2016, qui vise à doter la commune d'un ouvrage de référence pour les 15 à 20 prochaines années en matière d'urbanisme et d'utilisation du territoire. Elle a indiqué que le Préfet a invité les communes à s'inscrire dans cette démarche afin de demeurer maîtresses de leurs projets de développement. Elle a souligné que les élus angylois avaient décidé de ne pas réaliser de HLM ni de lotissements, mais plutôt de combler les espaces actuellement libres en zone urbaine pour une croissance démographique maîtrisée. Une quarantaine d'emplacements pourraient ainsi accueillir des habitations ces prochaines années, à considérer que leurs propriétaires le souhaitent bien évidemment.

Indiquant que les premiers retours des organismes qui suivent la préparation du PLU d'Angy étaient très bons, Sandra Denizart a signalé que par souci de transparence, les élus

angylois avaient décidé de présenter ce jour-là les grandes zones qu'ils ont définies, ce qui n'était pas une obliga-



tion. En l'occurrence, elle a exposé les principales orientations d'utilisation des secteurs dans l'intérêt général, insistant sur le fait que la présence d'un commissaire-enquêteur durant l'enquête publique qui aura lieu probablement en septembre permettra à chacun d'exprimer ses remarques liées cette fois à des intérêts particuliers.



1 740 KG DE DÉTRITUS RAMASSÉS EN FORÊT

Répondant à l'invitation du conseil régional des Hauts-de-France, la municipalité d'Angy a proposé aux habitants de participer à l'opération "Hauts-de-France propres" samedi 18 mars. Il s'agissait de mobiliser les bonnes volontés pour débarrasser des débris quelques parcelles de forêt. Au départ sur le parking du stade, Marie-Chantal Noury, le maire, a équipé chacun d'une chasuble fluorescente, de gants et de sacs poubelles fournis par la région.

Deux groupes se sont constitués. Des habitants, dont le 1er adjoint Alain Martin et le maire, sont allés aux abords des étangs communaux, le tour même des étangs étant réguliè-

rement entretenu par l'Amicale des Pêcheurs d'Angy. Et des adhérents de l'Amicale des Chasseurs d'Angy se sont rendus à la sortie du village vers Hondainville afin de s'intéresser au bois "Petite Louise", puis en haut de la rue de Thury au bois proche du terrain fréquenté par des pilotes de motos.

Deux heures plus tard, avant de partager le verre de l'amitié, tous se sont



retrouvés en bas de la rue de l'Eglise pour déposer les sacs poubelles et le contenu d'une remorque et d'un fourgon. Aux traditionnels bidons, emballages, canettes, chiffons, pneus et autres ferrailles, cette action a permis de ramasser bicyclette, casque de moto, sacs à main, congélateur, autoradio, sous-vêtements, calandre de voiture, fer à repasser, blouses de chirurgien...

Lundi 20 mars, les agents des services techniques ont acheminé à la déchetterie de Bury les débris regroupés aux différents points de collecte. Au total, plus d'1,7 tonne (1 740 kg) de déchets auront été retirés des forêts angyloises au cours de cette opération. Un grand merci aux participants.

INFOS DIVERSES

LE BUREAU DE VOTE DÉSORMAIS EN MAIRIE

Depuis plusieurs décennies, les habitants d'Angy âgés d'au moins 18 ans sont invités à remplir leur devoir électoral au seul bureau de vote de la commune installé dans la salle polyvalente de l'école du village. En cette année qui va compter quatre tours de scrutin (élection présidentielle les dimanches 24 avril et 7 mai, et législatives les dimanches 11 et 18 juin), le bureau de vote se tiendra désormais salle du conseil municipal en mairie, comme mentionné sur la carte d'électeur. L'organisation y sera améliorée. Rappelons que de nouveaux horaires seront appliqués puisque les communes ouvriront les bureaux de vote de 8 heures à 19 heures au lieu de 18 heures.



TRAVAUX D'ISOLATION À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Hors période scolaire, des salariés de la société Descouture d'Angy ont engagé fin mars les travaux prévus à l'école primaire. La porte destinée à remplacer celle cassée cet hiver à l'entrée des toilettes a enfin été livrée à l'entreprise et a été posée (1 678 € HT). Les élus avaient budgété pour 2017 le remplacement de 8 fenêtres au rez-de-chaussée (8 044 € HT). L'Etat a versé une subvention de 40 % pour l'ensemble. Isolation phonique, isolation thermique, facilité de nettoyage et durabilité de l'équipement, cette opération accumule les avantages. Il est déjà envisagé de poursuivre l'an prochain la rénovation de cette bâtisse ancienne avec le changement des fenêtres de l'étage.



CRÉATION D'UN ROND-POINT SUR LA D 12

Depuis lundi 20 mars, les ouvriers ont pris possession du carrefour entre la D 12 et la rue Herminie, entre Angy et Bury, près de la grande surface Intermarché et du Bricomarché. Le conseil départemental a en effet décidé d'y aménager un rond-point afin de limiter les risques d'accidents comme il s'en est produits par le passé. Le chantier commence par la préparation des lieux et le passage de fourreaux pour un éventuel éclairage. Conséquence : la circulation est alternée par des feux. L'ouvrage devrait être terminé avant la fin du mois d'avril.

ÉCLAIRAGE PUBLIC: 2^e PHASE DE MISE AUX NORMES ACHÉVÉE

Après l'axe nord-sud, c'est la traversée ouest-est d'Angy qui vient d'être concernée par le programme sur 5 ans de reprise de l'éclairage public. Rues Aristide-Briand et Jean-Jaurès, 29 crosses et 29 lanternes ont été changées pour offrir une lumière uniforme; 15 prises de décorations de Noël ont été installées, et 3 armoires électriques ont été remises aux normes. Il en aura coûté 32 050 € (12 439 € à la charge de la commune). Une nouvelle tranche aura lieu en 2018.



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Samedi 8 avril : chasse aux œufs avec le service Jeunesse, dès 9 h 15, à l'école.

Samedi 8 avril : messe des Rameaux en l'église Saint-Nicolas, à 18 h 30.

Du lundi 10 au vendredi 14 avril : centre de loisirs pour les 3 à 17 ans sur le thème des Pirates. Renseignements en mairie ou au 09.72.47.69.84.

Dimanches 23 avril et 7 mai : élection présidentielle, de 8 heures à 19 heures, salle du conseil en mairie.

Lundi 8 mai : cérémonie patriotique, à 11 h 30, au départ de la mairie.

Dimanche 28 mai : brocante du comité des fêtes places de l'Ecole et de la Mairie. Inscriptions les mercredis 3 et 10 mai, de 17 h 30 à 19 heures, et les samedis 6 et 13 mai, de 9 heures à 12 heures, salle des Associations au 1er étage de l'école.

Samedi 3 juin : messe en l'église Saint-Nicolas, à 18 h 30.

Dimanches 11 et 18 juin : élections législatives, de 8 heures à 19 heures, en mairie.

Bulletin municipal d'ANGY

Mairie, 4, place Henri-Barbusse
60250 ANGY

Directeur de la publication :

Marie-Chantal NOURY

Conception-réalisation :

Mairie d'ANGY

Impression :

SMI à Clermont

Tirage : 600 exemplaires

Diffusion : avril 2017